

COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

PV N° 1

Présents : Mme LABETOULLE, MM. BERNARD, CHANUDET, CHRISTY, COLLIN, DEFRENEIX, LALANDE, MONDON Th., PETIT-PIERRE, SUERINCK, VILLATTE, WAILLIEZ.

Assiste : M. EL MOUFAKKIR.

Excusés : MM. DUFAUD, MONDON R., OVAN.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Les effectifs sont stables dans notre Département.

Le Comité de Direction a validé la proposition de la Commission d'augmenter de deux euros les indemnités de match.

La Commission le remercie pour cette décision en faveur de nos arbitres.

Il y a eu des erreurs dans les désignations au niveau de la Ligue, ce qui a perturbé les désignations District et nos arbitres officiant en Ligue.

Tout est mis en œuvre pour éviter à l'avenir ce genre de disfonctionnement, mais la prévenance et la communication sont à privilégier si cela se reproduit.

Afin d'uniformiser les observations, une formation « observateurs District » sera organisée très prochainement.

Une formation « Evalbox » sera organisée à Bordeaux le 19 novembre prochain.

FORMATIONS

La Formation Initiale s'est très bien déroulée les 1^{er} et 2 octobre derniers, avec 7 participants dont 5 creusois.

Tous les candidats ont réussi l'examen.

12 arbitres ont participé à la **formation arbitres District** le 30 septembre 2022.

Les prochaines formations auront lieu à 18 heures 30 au District les vendredis 28 octobre, 25 novembre et 9 décembre 2022.

REGLEMENT INTERIEUR

Après une présentation du Règlement Intérieur, travaillé en Commission restreinte, un vote à l'unanimité des Membres de la Commission valide celui-ci avec les modifications apportées.

Il sera présenté au Comité de Direction pour approbation puis sera consultable sur le site du District.

ABSENCE D'ARBITRE

- Match CREUSE POLE SUD / Ste FEYRE, Championnat U17, du 08/10/22 : absence non excusée de l'arbitre licencié n° 560918004.

Application de l'article V.1 du Règlement intérieur : avertissement et amende de 61 euros à son club d'appartenance.

- Match AUBUSSON EF / VALLIERE, Départemental 3 - Poule F, du 09/10/22 : absence non excusée de l'arbitre licencié n° 560918004.

Application de l'article V.1 du Règlement intérieur : 1 mois de non désignation et amende de 61 euros à son club d'appartenance.

Le Secrétaire : Philippe COLLIN.

Le Président : David WAILLIEZ.